



Paris, le 11 janvier 2023

M. Jean-Pierre FARANDOU  
Président-directeur général  
SNCF  
Place aux étoiles  
93200 SAINT-DENIS

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Le 02 janvier dernier, nos fédérations vous ont adressé une demande concertation immédiate portant sur les questions d'emploi, d'organisation de la production et la politique d'éclatement du Groupe en une myriade de filiales et autres GIE.

Par ailleurs, depuis le dépôt de la DCI pour laquelle une réunion de concertation est prévue ce jour le 11 janvier 2023, soit bien au-delà des délais prévus au RHO826, le Gouvernement a annoncé les grandes lignes de sa réforme des retraites.

L'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge d'ouverture des droits pour tous les cheminots, présentés et habillés par des éléments de langage tels que « justice, équilibre, progrès » sont vécus par les cheminots comme une véritable provocation au regard de la situation dans l'entreprise et de leur quotidien. Nos fédérations sont fermement opposées à cette réforme injuste et porteuse de reculs sociaux. Les sujets de la pénibilité, des fins de carrière et du traitement des inaptitudes sont clairement posés, et ce pour tous les agents, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

C'est pourquoi les Fédérations syndicales CGT cheminots, UNSA-ferroviaire, SUD-Rail et CFDT cheminots, conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du code du travail, vous déposez un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents du GPU pour la période allant du mercredi 18 janvier 2023 19h00 au vendredi 20 janvier 2023 à 8h00. Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Arrêt de la politique de filialisation et de morcellement du groupe public (filiales, GIE, sous-traitance, etc.) et également des réponses concrètes et budgétaires aux questions d'emplois et d'organisations de la production avec un vrai changement de politique de l'ensemble de la ligne managériale ;
- Ouverture immédiate de négociations concernant la pénibilité et la prise en compte des fins de carrière : métiers à pénibilité, situations de pénibilité, inaptitude, contractuel-le-s et C2P, etc.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré Monsieur le Président de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN

Didier MATHIS

Erik MEYER

Thomas CAVEL

CGT Cheminots

UNSA-Ferroviaire

SUD-Rail

CFDT Cheminots